

Etablissement Public National à caractère Administratif

43, rue de la Brèche aux Loups 75012 Paris 01.43.15.96.96 contactionbaparis.fr secretariat@cnbaparis.fr www.cnba-transportfluvial.fr Michel DOURLENT
Président de la CNBA
43, rue de la brèche aux loups
75012 PARIS

Objet : délégation de signature

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 13 avril 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre 3 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'article R.4432-14 du Code des transports,

Je soussigné, Michel Dourlent, Président de la CNBA, né le 7 janvier 1965, donne par la présente pouvoir à Monsieur Didier Chamot, secrétaire général, né le 17 septembre 1982, afin qu'il puisse signer la liste des documents, ci-après énoncés, me concernant :

- L'engagement des dépenses (bons de commande, liquidations, etc.),
- Les engagements juridiques et les décisions portant attribution d'aides diverses,
- Les engagements juridiques et les décisions portant attribution de subventions.

Ce pouvoir de signature est confié à M. Didier Chamot pour la période du 6 juin au 18 juin 2018 inclus.

Je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature et conserve ma responsabilité pour les documents signés par le délégataire.

La présente délégation sera publiée au registre des actes, accessible sur le site Internet de la CNBA.

Fait à Paris le 5 juin 2018 (en 2 exemplaires originaux)

M. Michel Dourlent

(faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

Bon pour Pouvour

M. Didier Chamot

(faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoir »)

Bon pour acceptation de pouvoir

tramo

Publié le 5 juin 2018

timus